

Maître Alain SAFFAR
Avocat au barreau de Marseille
1, cours Beaumont
13400 AUBAGNE

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION
EN 4 LOTS DE VENTE**

SUR LA COMMUNE DE CADOLIVE (13950)

1^{er} LOT : Parcelle AN 29 sur le territoire de la commune de CADOLIVE (13950),
Soit **UNE PARCELLE DE TERRAIN NU** en nature d'inculte complantée de vieilles vignes
située sur le territoire de la commune de CADOLIVE (13950) – Lieudit La Loubatière, bordée à
l'Ouest par la route de Luynes,
Figurant au cadastre savoir :
Section AN n° 29 lieudit La Loubatière Sud surface 00 ha 72 a 21 ca,
Total surface : 00 ha 72 a 21 ca.

SUR UNE MISE A PRIX DE 255.000 €

Avec faculté de baisse du quart puis de la moitié en cas de défaut d'enchères

**2^{ème} LOT : Parcelles AH 145, 146, 147, 148 sur le territoire de la commune de
CADOLIVE (13950),**

Soit **UNE PROPRIETE** située sur le territoire de la commune de CADOLIVE (13950), Quartier
des Rouvières en bordure du chemin de Cadolive à Saint-Savournin, consistant en une parcelle
de terrain en nature de jardin et d'inculte, sur partie de laquelle se trouvent édifiés :

Une construction ancienne à usage d'habitation, en état très vétuste d'entretien élevée d'un
étage sur rez-de-chaussée, composée :

- au rez-de-chaussée : d'une cuisine, salle à manger, salle d'eau,
- et à l'étage : cuisine, salle à manger, une chambre, salle d'eau et deux pièces complètement
délabrées,
- Garage, écurie, dépendances diverses et un puits,

Figurant au cadastre, savoir :

Section n° AH n° 145 lieudit Les Rouvières Sud surface 00 ha 05 a 70 ca,

Section n° AH n° 146 lieudit Les Rouvières Sud surface 00 ha 01 a 17 ca,

Section n° AH n° 147 lieudit Les Rouvières Sud surface 00 ha 08 a 72 ca,

Section n° AH n° 148 lieudit Les Rouvières Sud surface 00 ha 01 a 29 ca,
Total surface : 00 ha 16 a 88 ca.

SUR UNE MISE A PRIX DE 320.000 €

Avec faculté de baisse du quart puis de la moitié en cas de défaut d'enchères

3^{ème} LOT : Parcelles AL 45, 46, 47, 48 et 49 sur le territoire de la commune de CADOLIVE (13950),

Soit **UNE PROPRIETE** située sur le territoire de la commune de CADOLIVE (13950) – Quartier du Grand Ribas et Chemin Bel Air, consistant en une parcelle de terrain en nature de jardin et d'inculte sur partie de laquelle se trouvent édifiées :

- Une construction ancienne à usage d'habitation, en état très vétuste d'entretien et à l'abandon, sans chauffage, salle de bains, ni water-closet, comprenant un logement à usage d'habitation et dépendances attenantes,

- Un hangar ancien, d'un simple rez-de-chaussée à usage de garage,

Figurant au cadastre, savoir :

Section AL n° 45 lieudit Grand Ribas surface 00 ha 13 a 90 ca,

Section AL n° 46 lieudit Chemin du Bel Air surface 00 ha 01 a 16 ca,

Section AL n° 47 lieudit Grand Ribas surface 00 ha 08 a 78 ca,

Section AL n° 48 lieudit Grand Ribas surface 00 ha 07 a 41 ca,

Section AL n° 49 lieudit Chemin du Bel Air surface 00 ha 00 a 53 ca,

Total surface : 00 ha 31 a 78 ca.

SUR UNE MISE A PRIX DE 480.000 €

Avec faculté de baisse du quart puis de la moitié en cas de défaut d'enchères

4^{ème} LOT : Parcelles AN 22, 23, 24 sur le territoire de la commune de CADOLIVE (13950),

UNE PARCELLE DE TERRAIN NU en nature d'inculte et pinède, située sur le territoire de la commune de CADOLIVE (13950) – Lieudit La Loubatière, bordée à l'Est par la route de Luynes,

Figurant au cadastre, savoir :

Section AN n° 22 lieudit La Loubatière Sud surface 00 ha 19 a 20 ca,

Section AN n° 23 lieudit La Loubatière Sud surface 00 ha 54 a 58 ca,

Section AN n° 24 lieudit La Loubatière Sud surface 00 ha 97 a 63 ca,

Total surface : 01 ha 71 a 41 ca.

SUR UNE MISE A PRIX DE 110.000 €

Avec faculté de baisse du quart puis de la moitié en cas de défaut d'enchères

**VISITE DES 4 LOTS effectuée par la SAS PROVJURIS,
Huissiers de justice à Marseille,
le mercredi 2 octobre 2019 de 10 h à 12 h.
Rendez-vous au niveau du lot n° 2 de la vente,
situé à l'angle du chemin de la Croix et de l'impasse des Cabanons.**

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 10 OCTOBRE 2019 à 9 h 30

à l'audience des Criées devant le Juge de l'Exécution
du Tribunal de Grande Instance de Marseille,
Salle Borély, Palais Monthyon, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE.

DESIGNATION DES BIENS :

1^{er} lot : Parcelle AN 29 sur le territoire de la commune de CADOLIVE (13950) :

Une parcelle de terrain nu en nature d'inculte complantée de vieilles vignes située sur le territoire de la commune de CADOLIVE (13950) – Lieudit La Loubatière, bordée à l'Ouest par la route de Luynes, Figurant au cadastre savoir :
Section AN n° 29 lieudit La Loubatière
Sud surface 00 ha 72 a 21 ca,
Total surface : 00 ha 72 a 21 ca.

Etant ici fait observer qu'en vertu du procès-verbal de remaniement du cadastre n° 1129 du 27 février 1991 publié le 27 février 1991 volume 91 P n° 1648 ladite parcelle était anciennement cadastrée à la section B sous le numéro 931 (issu de la par-

celle n° 134).

2^{ème} lot : Parcelles AH 145, 146, 147, 148 sur le territoire de la commune de CADOLIVE (13950) :

Une propriété située sur le territoire de la commune de CADOLIVE (13950) - Quartier des Rouvières en bordure du chemin de Cadolive à Saint-Savournin, consistant en une parcelle de terrain en nature de jardin et d'inculte, sur partie de laquelle se trouvent édifiés :

- Une construction ancienne à usage d'habitation, en état très vétuste d'entretien élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, composée :

- au rez-de-chaussée : d'une cuisine, salle à manger, salle d'eau,
- et à l'étage : cuisine, salle à manger, une chambre, salle d'eau et deux pièces complètement déla-

brées,

- Garage, écurie, dépendances diverses et un puits,

Figurant au cadastre, savoir :

Section n° AH n° 145 lieudit Les Rouvières Sud surface 00 ha 05 a 70 ca,

Section n° AH n° 146 lieudit Les Rouvières Sud surface 00 ha 01 a 17 ca,

Section n° AH n° 147 lieudit Les Rouvières Sud surface 00 ha 08 a 72 ca,

Section n° AH n° 148 lieudit Les Rouvières Sud surface 00 ha 01 a 29 ca,

Total surface : 00 ha 16 a 88 ca.

Etant ici fait observer qu'en vertu du procès-verbal de remaniement du cadastre n° 1129 du 27 février 1991 publié le 27 février 1991 volume 91 P n° 1648 lesdites parcelles étaient ainsi cadastrées :

B 187 devenue AH 145,

B 186 divisée en AH 146 et 148,

B 184 devenue AH 147.

3^{ème} lot : Parcelles AL 45, 46, 47, 48 et 49 sur le territoire de la commune de CADOLIVE (13950) :

Une propriété située sur le territoire de la commune de CADOLIVE (13950) – Quartier du Grand Ribas et Chemin Bel Air, consistant en une parcelle de terrain en nature de jar-

din et d'inculte sur partie de laquelle se trouvent édifiées :

- Une construction ancienne à usage d'habitation, en état très vétuste d'entretien et à l'abandon, sans chauffage, salle de bains, ni water-closet, comprenant un logement à usage d'habitation et dépendances attenantes,

- Un hangar ancien, d'un simple rez-de-chaussée à usage de garage, Figurant au cadastre, savoir :

Section AL n° 45 lieudit Grand Ribas surface 00 ha 13 a 90 ca,

Section AL n° 46 lieudit Chemin du Bel Air surface 00 ha 01 a 16 ca,

Section AL n° 47 lieudit Grand Ribas surface 00 ha 08 a 78 ca,

Section AL n° 48 lieudit Grand Ribas surface 00 ha 07 a 41 ca,

Section AL n° 49 lieudit Chemin du Bel Air surface 00 ha 00 a 53 ca,

Total surface : 00 ha 31 a 78 ca.

Etant ici fait observer qu'en vertu du procès-verbal de remaniement du cadastre n° 1129 du 27 février 1991 publié le 27 février 1991 volume 91 P n° 1648, lesdites parcelles figuraient anciennement audit cadastre à la section B sous les numéros 528, 529, 530, 531 et 779.

4^{ème} lot : Parcelles AN 22, 23, 24 sur le territoire de la commune de CADOLIVE (13950) :

Une parcelle de terrain nu en nature

d'inculte et pinède, située sur le territoire de la commune de CADOLIVE (13950) – Lieudit La Loubatière, bordée à l'Est par la route de Luynes, Figurant au cadastre, savoir :

Section AN n° 22 lieudit La Loubatière Sud surface 00 ha 19 a 20 ca,

Section AN n° 23 lieudit La Loubatière Sud surface 00 ha 54 a 58 ca,

Section AN n° 24 lieudit La Loubatière Sud surface 00 ha 97 a 63 ca,

Total surface: 01 ha 71 a 41 ca.

Etant ici fait observer qu'en vertu du procès-verbal de remaniement du cadastre n° 1129 du 27 février 1991 publié le 27 février 1991 vol 91 P n° 1648, lesdites parcelles figuraient anciennement audit cadastre à la section B sous les numéros 67, 933 (issue de la parcelle n° 66) et 932 (issue de la parcelle n° 133).

Un procès-verbal descriptif a été dressé le 12 juin 2019 par Me MONTEL, Huissier de Justice associé à Marseille auquel est annexé un extrait du PLU.

Il est annexé cahier des charges, Il conviendra de s'y référer pour plus amples informés.

La présente vente est poursuivie à LA REQUETE DE :

1°) Monsieur Marius BASTIDA, né à Cadolive le 27 mai 1930, demeurant à CADOLIVE (13950),

24, montée de l'Eglise,

2°) Monsieur Alain Claude SICILIA, né le 9 août 1963 à Marseille, demeurant à SIGEAN (11130), 3 rue Jean Moulin, venant aux droits de Madame Arlette BASTIDA, née à Cadolive le 15 mai 1936 et décédée le 6 octobre 2018 à Le Vernet (04140),

3°) Monsieur Patrick NICOLAO, né le 15 mai 1953 à Gardanne demeurant à MIMET (13105) – 186, route de Simianes, venant aux droits de Madame Carmen CACERES, décédée le 29 août 2018 laquelle venait aux droits de Monsieur François BASTIDA décédé à Aix-en-Provence (13) le 4 janvier 2008,

4°) Monsieur Bruno Eric Joël BASTIDA, né à Grenoble le 14 juillet 1964 demeurant à GEMENOS (13420), quartier de Jouques, venant aux droits de Monsieur Antonio BASTIDA décédé à Six-Fours-les-Plages (83140) le 27 novembre 2011,

5°) Madame Louisiane Andrée Marie BASTIDA, née le 7 octobre 1950 à Cadolive, demeurant à SAINT MARTIN LE VINOUX (38950) – 665, route de Clémencières, venant aux droits de Monsieur Antonio BASTIDA décédé à Six-Fours-les-Plages (83140) le 27 novembre 2011,

6°) Madame Maryse Mireille PAGLICCI, née à Aubagne le 18

mai 1962, veuve de Constantin THEODOSIUS demeurant à ROQUEVAIRE (13360), Le Clos n° 110, venant aux droits de ce dernier, lui-même veuf de Madame Michelle Martinez BASTIDA, aux droits de laquelle il venait.

7°) Madame Lydia Elisabeth BERTOLOTTO, née à Aix-en-Provence le 15 janvier 1955, demeurant à ARTIGNOSC SUR VERDON (83630), quartier des Terisses, intervenante volontaire.

DEMANDEURS

Ayant pour Avocat constitué **Maître Alain SAFFAR**, Avocat au barreau de MARSEILLE, dont le cabinet est à AUBAGNE (13400) 1, cours Beaumont.

CONTRE :

Monsieur Régis BERTOLOTTO, né à Cadolive le 26 juin 1950, domicilié et demeurant 3, Lotissement de la Loubatière – 13950 CADOLIVE,

DEFENDEUR

Ayant pour Avocat constitué **Maître Michel FRUCTUS**, de la **SELARL CABINET MICHEL FRUCTUS**, Avocat au barreau de MARSEILLE.

Les enchères sont recevables uniquement :

* Si elles sont portées par un avocat inscrit au barreau de MARSEILLE,

* Si vous lui avez remis un chèque de banque (pour une caution ban-

caire irrévocable, le consulter) représentant au moins 10 % de la mise à prix, établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de MARSEILLE.

RENSEIGNEMENTS :

Le cahier des charges et des conditions de la vente peut être consulté :

- au Greffe de Monsieur le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE, au service de l'accueil au rez-de-chaussée dudit tribunal, place Monthyon, 13006 MARSEILLE, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

- au Cabinet de Maître Alain SAFFAR, Avocat au barreau de Marseille – 1, cours Beaumont – 13400 AUBAGNE – Tél. : 04.42.84.17.12

Pour tous renseignements s'adresser à :

- Me Marc PERRIMOND, Avocat au barreau de Marseille – Tél. : 04.91.33.13.08 - mail :

perrimondmarc@hotmail.com

Fait à Aubagne, le 29 août 2019

Me Alain SAFFAR
Avocat